

E 2001 (B) 1/82

*La Division des Affaires étrangères du Département politique
à la Légation de Suède à Berne*

Copie

N 111.G.R. Conférence de la Paix

Berne, 31 janvier 1919

Le Département Politique s'empresse de remercier vivement la Légation Royale de Suède de l'aide-mémoire que Son Excellence Monsieur de Adlercreutz a bien voulu remettre, le 27 Janvier à Monsieur le Conseiller Fédéral Motta.¹

Le Gouvernement de la Confédération, comme le Gouvernement Royal de Suède, estime qu'il est naturel et dans l'intérêt de tout le monde que les Etats neutres puissent exposer, eux aussi, leurs vues au sujet de la question du régime de Droit International et de la Société des Nations. Toutefois, le Département Politique envisage une action séparée des Puissances intéressées plutôt qu'une action commune² et ne se trouve en conséquence pas en mesure, de charger M. Dunant de se joindre à la démarche entreprise par le Comte Ehrensvaerd.

1. Cf. n° 139.

2. Cf. n° 59, annexe: Résolutions de la Commission de Territet du 7 novembre 1918, I, chiffre 3.

